

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 35

#### A RETENIR :

##### Colza :

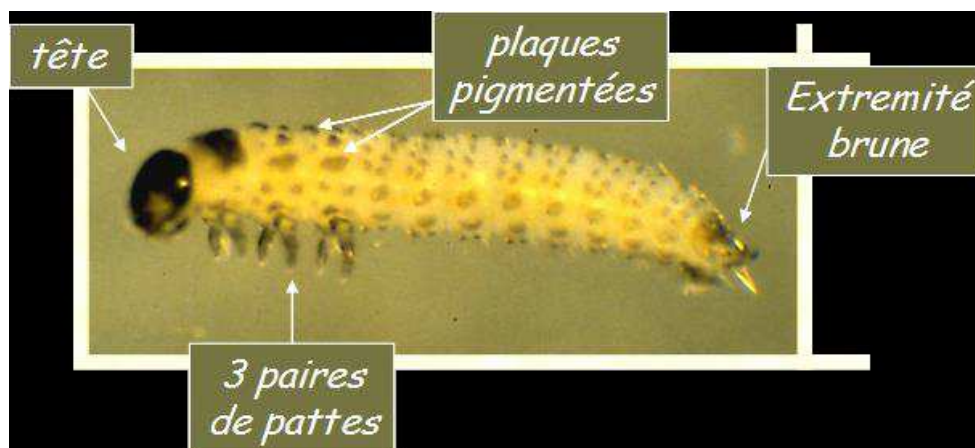
- Larves de Grosses Altises : maintenir la surveillance.

##### Céréales :

- Cicadelles et pucerons : rare capture, les conditions météo annoncées restent peu favorables à l'activité de ces ravageurs. Maintenir la surveillance sur les parcelles en cours de levée.

### COLZA pas d'analyse cette semaine

#### LARVES DE GROSSES ALTISES



Vérifiez régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal.

Pour mémoire, le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

## CEREALES :

**STADES :** de non semé à début tallage pour les quarante et une parcelles (orge, triticales et blé) observées sur la région Auvergne.

**LIMACES :** A surveiller jusqu'au stade 3 feuilles.

Les conditions pluvieuses de ces derniers jours sont favorables aux limaces néanmoins, on ne signale qu'une parcelle (Puy de Dôme) d'orge faiblement touchée (6%). Maintenir la surveillance sur les parcelles en cours de levée.

### CICADELLES :

Taille : 4 mm ,  
tibias épineux,  
Coloration générale beige,

**présence d'ornementations sur la tête, sur le thorax :**  
**5 bandes longitudinales plus claires**

**et sur les élytres :**

Coloration des nervures dorsales éclaircie à leurs intersections

Macules dorsales réparties en zones sombres limitées aux bordures des nervures

sauf pour la macule apicale  
qui est entièrement assombrie



Source O. PILLON, SRAL DRAFF Champagne-Ardenne 2012

Démarrer la surveillance dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée. Vous pouvez également réaliser une observation directe des cicadelles sur la parcelle durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle, si sur 5 points d'observations, votre passage fait sauter devant vous au moins 5 cicadelles pour chaque point d'observation, on estime alors que le seuil est atteint.

**A ce jour, les cicadelles sont signalées dans 2 parcelles (orge) sur 31 parcelles équipées de plaques engluées. Les captures de cette semaine restent faibles (cf. BSV). Les conditions climatiques de la semaine écoulée, températures basses et temps couvert ont été défavorables à l'activité des cicadelles et la météo annoncée reste peu propice à une reprise d'activité.**

**Situations à risques et lutte agronomique voir BSV de cette semaine.**

Exemple de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

**FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha (2 applications maxi)**

**KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha (3 applications maxi sauf sur avoine 1 application par an).**

**PUCERONS :**

Démarrer la surveillance également dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

**A ce jour, les pucerons sont signalés sur 2 parcelles d’orge (Allier) avec de 1 à 5% de plantes porteuses. Vérifier vos parcelles régulièrement.**

Pour rappel, les variétés d’orge d’hiver AMISTAR, DOMINO, RAFAELA, KWS BORRELY, MARGAUX et HIRONDELLA sont tolérantes à la JNO (jaunisse nanisante de l’orge). Elles ne nécessitent donc pas un traitement spécifique visant les pucerons, sauf en cas de très forte pression qui entrainerait une dépréciation directe par prélèvement de sève. Attention, ces variétés ne sont pas tolérantes à la maladie des pieds chétifs transmise par les cicadelles.

Exemple de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

**FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha**

**KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.**

**Les recommandations d’ARVALIS**

*Décision intervention , rappel recommandations*

**Recommandation** pour l’intervention avec insecticide contact vis-à-vis des pucerons établie sur cultures avant tallage  
**10 % de plantes habitées par un puceron ou plusieurs pucerons ou présence de pucerons > 10 jours**


**Recommandation** pour l’intervention avec insecticide contact vis-à-vis des cicadelles :  
**30 captures hebdomadaires de Psammotettix alienus sur piège jaune englué** ou si forte activité à l’observation  
*(5 endroits de la parcelle faisant sauter devant soi au moins 5 cicadelles chacun )*

**Traitement trop précoce = assurance illusoire**  
**Poursuivre surveillance après TPA pour renouveler si besoin l’intervention**

Attention au risque de résistance  
 Une population de *Sitobion avenae* présentant une résistance à des substances actives de la famille des pyréthrinoïdes a été mise en évidence au Royaume-Uni ainsi qu’en Allemagne.  
*Cette population résistante n’a pas encore été identifiée en France.*

Cependant, par mesure de précaution, et à défaut de pouvoir diversifier les familles chimiques,  
**il est conseillé de diversifier autant que possible les spécialités**

- Avec des pyréthrinoïdes de sous-familles différentes
- Avec des spécialités associant deux modes d’action (cible pucerons)



(TPA = traitement partie aérienne)

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques  
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Divers\\_PDF/Bon\\_usage\\_des\\_prdts\\_phyto.pdf](https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Divers_PDF/Bon_usage_des_prdts_phyto.pdf)
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toute autre information  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

